



Au terme des 2 années de scolarité, la majorité des élèves techniciens intégreront une des spécialités ci-dessous :

• TECHNICIEN DE MAINTENANCE VECTEUR ET MOTEUR

Exécuter la préparation, l'entretien régulier et le dépannage des systèmes (vecteur et moteur) des aéronefs, en unité aéronautique.

• MÉCANICIEN STRUCTURE AÉRONEF

Exécuter l'entretien régulier et la réparation des structures métalliques et/ou composite ainsi que des opérations de peinture sur les aéronefs et matériels d'environnement.

• MÉCANICIEN AVIONIQUE

Exécuter la préparation, l'entretien régulier et le dépannage des systèmes (équipements de pilotage, calculateurs...) des aéronefs, en unité aéronautique.

• TECHNICIEN ARMEMENT BORD ET SOL

Exécuter la préparation, l'entretien régulier et le dépannage des systèmes (armement et systèmes de sauvetage...) des aéronefs, en unité aéronautique.

• TECHNICIEN MATÉRIELS ENVIRONNEMENT AÉRONAUTIQUE

Exécuter la préparation, l'entretien régulier et le dépannage des matériels d'environnement aéronautique et terrestres : véhicules aéroportuaires, groupes électrogènes, véhicules incendie...

• TECHNICIEN DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS AÉRONAUTIQUES

Exécuter la préparation, l'entretien régulier et le dépannage des systèmes au sol ou embarqués (radars, radio, systèmes d'aide à la navigation et à l'atterrissage) en unité aéronautique, au profit du contrôle aérien militaire.

• RÉSEAUX INFORMATIQUES ET SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS

Exécuter l'administration, la sécurisation (cybersécurité), et le dépannage des réseaux informatiques et des systèmes d'information du ministère des armées.

• SPÉCIALISTE DES SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Exécuter la préparation, l'entretien régulier et le dépannage des systèmes d'information et de communications au sol (équipements de transmission satellitaires et hertziens, systèmes de messagerie, équipements téléphoniques...) du ministère des armées.

• CONCEPTEUR ET MANAGER DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Exécuter les interventions techniques de conception, d'administration, et de réparation des systèmes d'information et participer aux actions de cybersécurité sur les réseaux du ministère des armées.

Dans des proportions plus restreintes, en fonction des besoins de l'armée de l'air, des résultats scolaires et des tests complémentaires spécifiques, les élèves techniciens pourront accéder aux spécialités suivantes :

- MÉTÉOROLOGISTE (RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES AYANT LE BAC GÉNÉRAL AVEC LES OPTIONS SCIENTIFIQUES)
- SPÉCIALISTE ÉLECTROTECHNICIEN OPÉRATIONNEL DES INFRASTRUCTURES AÉRONAUTIQUES
- POMPIER DE L'ARMÉE L'AIR
- LOGISTICIEN
- MÉTIERS DU RENSEIGNEMENT
- CONTRÔLEUR AÉRIEN
- MONITEUR DE SIMULATEUR DE VOL
- FUSILIER OU MAÎTRE-CHIEN PARACHUTISTE DE L'AIR
- SPÉCIALISTE DÉFENSE SOL-AIR
- CONSTRUCTION OPÉRATIONNELLE ET D'INFRASTRUCTURE



Rendez-vous sur le site devenir-aviateur.fr pour découvrir ces métiers !

EETAA 722 - Route de Bordeaux 17136 Saintes Air - Contact : 05 46 95 86 14



Imprimerie BA 721-EFS0AA-Rochefort-Conception service photo EETAA 722-2020- Ne pas jeter sur la voie publique.

Découvrez notre école



Une formation, un diplôme,
un métier!

CONDITIONS D'ENTRÉE



FILIÈRES TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE

Ce recrutement sur dossier est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française,
- Etre âgé de 16 ans au moins et 18 ans au plus à la date d'entrée en école fixée par l'avis de recrutement,
- Suivre ou avoir suivi une classe de seconde générale et technologique ou professionnelle de l'enseignement secondaire,
- Pour le mineur non émancipé, être pourvu du consentement du ou des représentant(s) légal(aux).

Une entrée directe en terminale sur dossier est possible en nous contactant.

Pour ce recrutement en classe de première, la première phase de sélection sera effectuée à partir des notes du diplôme du brevet (DNB) de fin de 3^{ème} et le DNB sera obligatoire pour candidater.

FILIÈRE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION SYSTÈMES

Ce recrutement sur dossier est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française,
- Etre âgé de 16 ans au moins et 18 ans au plus à la date d'entrée en école fixée par l'avis de recrutement,
- Suivre ou avoir suivi une classe de troisième de l'enseignement secondaire,
- Pour le mineur non émancipé, être pourvu du consentement du ou des représentant(s) légal(aux).

UNE FORMATION ET UN DIPLÔME



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

L'école accueillera cette année une promotion de 268 jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les 2 années de scolarité sont mises à profit pour leur permettre de se structurer et de développer leur autonomie dans l'objectif de tenir ensuite leur rôle au sein des unités de l'armée de l'air.

Des salles de cours, des laboratoires spécialisés et des halls aéronautiques dédiés aux travaux pratiques sur des avions de l'armée de l'air permettent à l'EETAA 722 de dispenser cinq cursus des filières générale, technologique ou professionnelle, complétés par une formation militaire :

- Le baccalauréat STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) avec la spécialité SIN (système d'information et numérique) en terminale ;
- Le baccalauréat professionnel aéronautique, option systèmes ;
- Le baccalauréat professionnel aéronautique, option avionique ;
- Le baccalauréat général avec les spécialités mathématiques, physique-chimie et sciences de l'ingénieur ainsi que les options maths expertes et maths complémentaires (ancien S-SI) ;
- Le CAP aéronautique option systèmes.

Les cursus professionnels comprennent des périodes de formation en milieu professionnel : 16 semaines (Bac Pro) ou 12 semaines (CAP) pendant lesquelles les élèves techniciens pratiquent leur futur métier en immersion dans les unités opérationnelles des bases aériennes.

L'enseignement militaire est empreint des valeurs et de l'éthique de l'institution militaire afin de permettre une entrée rapide dans la vie professionnelle et la prise de responsabilités nécessaires à l'accomplissement du métier des armes.

ENSEIGNEMENT MILITAIRE ET SPORTIF

Les élèves forment une promotion placée sous la responsabilité d'un chef de promotion, lui-même placé sous les ordres d'un capitaine, commandant de l'escadron d'encadrement militaire.

La promotion est scindée en classes de 26 élèves au maximum. Un sous-officier ou un militaire du rang éducateur, placé sous l'autorité du chef de promotion, est en contact permanent avec les élèves, les professeurs civils et les instructeurs militaires de chaque classe.



L'équipe ainsi formée assure l'encadrement militaire et l'accompagnement des élèves durant la totalité de leur scolarité. A ce titre, elle constitue un véritable trait d'union entre la famille et l'élève. Ce lien s'établit le jour de l'incorporation et doit se maintenir tout au long de l'apprentissage de la vie militaire.

De plus, les éducateurs, renforcés par des instructeurs et des moniteurs de sport, participent, tout au long de la scolarité des élèves techniciens, à la formation militaire qui les conduira à l'obtention du certificat d'aptitude militaire ou du certificat militaire élémentaire.

LA VIE À L'ÉCOLE



LES LOISIRS

Pour la détente, l'École dispose également de lieux récréatifs tels qu'un cinéma, une médiathèque, des espaces cohésion et un foyer. Durant les quartiers libres, ils sont accompagnés gratuitement en bus dans le centre de la ville de Saintes où musée, cinémas, espaces de jeux leur proposent des tarifs préférentiels.



L'INTERNAT

Le seul régime de vie à l'école est l'internat. Les élèves sont logés dans des bâtiments d'hébergement configurés en chambres de quatre, équipées d'un coin bureau. Les filles sont logées ensemble dans une partie du bâtiment qui leur est spécifiquement réservée.

Pendant les deux années de scolarité au sein de l'école, le sport tient une place très importante dans la vie de l'élève. Les nombreuses installations sportives de l'école (gymnase avec salles de musculation et de crossfit, mur d'escalade, terrain de foot, piscine...) offrent un choix très varié pour la pratique du sport. Les élèves peuvent aussi s'inscrire à l'union nationale du sport scolaire (UNSS) ainsi qu'au club sportif et artistique (CSA) de l'école s'ils souhaitent pratiquer en compétition locale.

